

**DELIBERATIONS PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU SAMEDI 02 JUILLET 2022 A 10H00**

Le conseil municipal de la commune de PESLIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur David COSTON, Maire.

**Présents** : BARBECOT Stéphanie, BRASSAC Jean-Pierre, COSTON David, DUMAS Véronique, PARISSE Annie.

**Absent représenté** : THOMAS Hervé par COSTON David

**Secrétaire de séance** : BARBECOT Stéphanie

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2022.**

Monsieur David COSTON ouvre la séance, et donne lecture du compte-rendu du Conseil municipal du samedi 02 avril 2022 aux membres du Conseil municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,**

✓ **APPROUVE** ce procès-verbal.

---

**DCM 2022-13      Décision Modificative n°1**

Le conseil municipal réuni en séance publique,

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire une décision modificative budgétaire pour rétablir l'équilibre dans les opérations d'ordre,

Les mouvements de crédits supplémentaires sur le budget principal sont comme suit :

**FONCTIONNEMENT DEPENSES :**

Compte **6064** (fournitures administratives)                    + 0,02 €

Compte **6811** (Dotations aux amortissements)                - 0,02 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, APRES EN  
AVOIR DELIBERE,**

✓ **ACCEPTTE** la décision modificative n°1, pour le virement de crédit tel que présentée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture d'Issoire le 13 juillet 2022  
et publication ou notification du 13 juillet 2022.*



Forêt de	N° parcelle	Type de coupe	Motif de la modification (mention obligatoire)
Communale de Peslières	1	AMEL	

## 2- Destination des coupes et mode de vente

- D'accepter l'ensemble des destinations de coupes rappelés dans le tableau ci-dessous
- De demander à l'ONF de bien vouloir apporter les modifications suivantes :

Forêt de	N° parcelle	Type de coupe	Destination <i>Préciser :</i> - Vente publique gré à gré par soumission avec mise en concurrence - Vente de gré à gré simple - Délivrance	Mode de commercialisation <i>Préciser :</i> - Sur pied (en bloc ou unité de produit) -Façonné
Communale de Peslières	1	AMEL	Vente publique	Sur pied

### LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- ✓ **ACCEPTE** cette coupe de bois pour 2022.

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture d'Issoire le 13 juillet 2022 et publication ou notification du 13 juillet 2022.*

## TABLE DES DELIBERATIONS

*Numéros des délibérations prises au cours de la séance du 02 Juillet 2022 :  
 La DCM 2022-13 et 2022-15*

DCM 2022-13	Décision Modificative n°1
DCM 2022-14	Décision Modificative n°2
DCM 2022-15	Approbation de l'assiette des coupes 2022 pour les forêts relevant du régime forestier

**TABLEAU DES SIGNATURES**

COSTON	David	Maire	
BARBECOT	Stéphanie	Conseiller	
BRASSAC	Jean-Pierre	Conseiller	
DUMAS	Véronique	Conseiller	
PARISSE	Annie	Conseiller	
THOMAS	Hervé	Conseiller	Absent représenté par David COSTON